

VBG : Bangaly Traoré condamné à perpétuité pour l'assassinat d'Adama Konaté

9 avril 2025 à 10h 43 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Le 20 mars dernier, Bangaly Traoré a froidement ôté la vie de dame Adama Konaté, avec laquelle il entretenait une relation amoureuse. Ce jour-là, armé d'un couteau, ce chauffeur de profession a assassiné cette mère de six enfants dans son magasin de vente de riz, situé au marché Dibida, en plein centre-ville de Kankan. Il l'accusait d'infidélité et d'adultère.

La vidéo du meurtre a fait le tour des réseaux sociaux et suscité l'indignation de nombreuses personnes, notamment des défenseurs des droits des femmes et des autorités. Plus tard, la victime a été enterrée au cimetière de Kankancoura, tandis que le domicile de Bangaly Traoré a été incendié par les habitants de son quartier, très remontés et visiblement désireux de se faire justice.

Comme si cela ne suffisait pas, Bangaly Traoré est apparu quelques heures plus tard dans un direct sur Facebook, où il a raconté la scène du drame sans exprimer le moindre remords. La vidéo a généré des centaines de milliers de vues et choqué la famille de la victime, qui a promis, dès le lendemain, de se venger si l'État ne prenait pas des mesures urgentes.

Un acte qui a choqué

C'est sans doute l'un des sujets qui a fait les choux gras de la presse ces dernières semaines en Guinée. Face à l'émotion suscitée par ce drame, les autorités locales se sont déplacées et ont annoncé que justice serait rendue dans cette affaire. Ce jour-là, c'est l'inspectrice régionale de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et des Personnes vulnérables, Aminata Bérété, qui a pris la parole. « Ce que je dis là est loin d'être une manière de nous faire bien voir auprès de la famille. Nous-mêmes, nous nous sommes constitués partie civile, et celui qui va blaguer avec ce dossier nous trouvera devant », affirmait en sanglots Aminata Bérété.

Juste après cette intervention, le procureur a mis en garde ceux qui avaient publié la vidéo de Bangaly, dans laquelle il traitait feu Adama Konaté d'infidèle. Ce n'est pas tout : le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a été dépêché pour présenter les condoléances du chef de l'État, le général Mamadi Doumbouya, et du gouvernement à la famille éplorée. Yaya Kairaba Kaba a instruit les magistrats de Kankan d'accélérer le

traitement du dossier afin que justice soit rendue. Cette intervention du ministre de la Justice a permis de déclencher officiellement la procédure. Le procureur de la République près le TPI de Kankan a fait une sortie médiatique pour annoncer la tenue du procès ce mardi 08 avril 2025.

Un procès placé sous haute surveillance sécuritaire

Un peu après 10 heures, ce mardi 08 avril, Bangaly Traoré, escorté par un pick-up des forces de défense et de sécurité de la garde pénitentiaire, est arrivé dans la salle d'audience de la cour d'appel de Kankan. Visiblement ému et plein de regrets, le meurtrier de dame Adama Konaté était en larmes à sa descente du véhicule, des sanglots qui ont duré plusieurs minutes. Rien d'impressionnant toutefois, pour les parents, activistes, féministes et curieux venus assister à ce procès très attendu à travers tout le pays.

Vêtu d'un pantalon noir, d'un maillot de football jaune et tenant un mouchoir à la main — sans doute en raison de la chaleur régnant à la maison centrale où il est détenu depuis son arrestation —, Bangaly Traoré ne nie pas les faits. « Oui, j'ai acheté un couteau et de l'herbicide pour tuer Adama et me suicider ensuite. J'ai déjà séjourné à la maison centrale de Kankan à l'époque où Alphonse Charles Wright était juge. Il n'y a pas eu de procès, mais le juge a mené des enquêtes et ils m'ont libéré après avoir constaté que ce que je disais était vrai (...) Le dossier a été classé sans suite. Un document a été remis à mon père, j'étais sous contrôle judiciaire, et c'est le juge qui m'a dit d'arrêter la procédure. Il n'y a pas eu de procès », a-t-il déclaré en réponse aux questions du procureur.

Le procureur requiert la perpétuité

Le procès criminel de Bangaly Traoré a repris après une heure de pause, avec les plaidoiries et les réquisitions. Lors de sa prise de parole, le procureur de la République près le Tribunal de première instance (TPI) de Kankan, Marwane Baldé, a requis la réclusion criminelle à perpétuité avec une période de sûreté de 30 ans contre l'auteur de l'assassinat d'Adama Konaté.

Dans sa longue plaidoirie, il a conclu ainsi : « Son antécédent judiciaire est marqué par des violences envers les femmes. En matière de flagrance et avec des preuves à l'appui, nous n'avons qu'à rappeler la loi. La commission de ce crime a eu des impacts sur tout le monde, notamment sur les femmes guinéennes. La dignité de la femme a été bafouée jusqu'à son dernier retranchement. Ce sont des faits qualifiés d'assassinat sur le peuple de Guinée. C'est un accusé coutumier des violences, et le ministère public demande l'application de la loi, c'est-à-dire la réclusion criminelle à perpétuité, conformément aux articles 208 et 209

du Code pénal ». Lire la suite [ici](#).